

Numéro de l'assuré : 1 89 10 92 024 060 51

Nom de l'assuré :

OUZAL KARIM

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 14/12/2021 au 13/12/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

| Organisme de rattachement sécurité sociale | Code gestion | N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous) | Modulation du ticket modérateur |
|--|--------------|--|---------------------------------|
| 01 751 5541 | 18 | 1 89 10 92 024 060 51 | |
| Bénéficiaires(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i> | | N° de sécurité sociale du bénéficiaire <i>(pour information)</i> | Né(e) le / rang |
| OUZAL KARIM a déclaré un médecin traitant | | 1 89 10 92 024 060 51 | 17/10/1989 1 |
| SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 17/10/1989 AU 06/12/2029 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE | | | |

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale.